



## PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 24/06/2020

#### **SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

En raison de la situation sanitaire, la campagne électorale qui précède le second tour des élections municipales et communautaires ainsi que ce scrutin sont organisés de manière à prévenir la propagation du virus Covid-19.

##### **Campagne électorale en ligne**

Les moyens traditionnels de campagne étant plus limités pour les candidats présents au second tour en raison des règles sanitaires, le ministère de l'Intérieur a proposé à ces derniers des moyens alternatifs de campagne.

Par exemple, à l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, les candidats des communes de plus de 2 500 habitants ont la possibilité de déposer leurs professions de foi sur le site : [www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr). Les électeurs peuvent consulter le site à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, smartphone, tablette).

Sont concernés les candidats des communes de Bar-le-Duc, Commercy, Euville, Ligny-en-Barrois, Saint-Mihiel.

##### **L'organisation du scrutin : aménagement des bureaux de vote et distribution de masques et de gel notamment pour les électeurs**

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous le jour du scrutin, un ensemble de dispositions a été pris.

Les bureaux de vote seront aménagés de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente. Le nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote sera également limité et priorité sera donnée pour voter aux personnes vulnérables.

##### **Contact presse**

##### **Cabinet du Préfet**

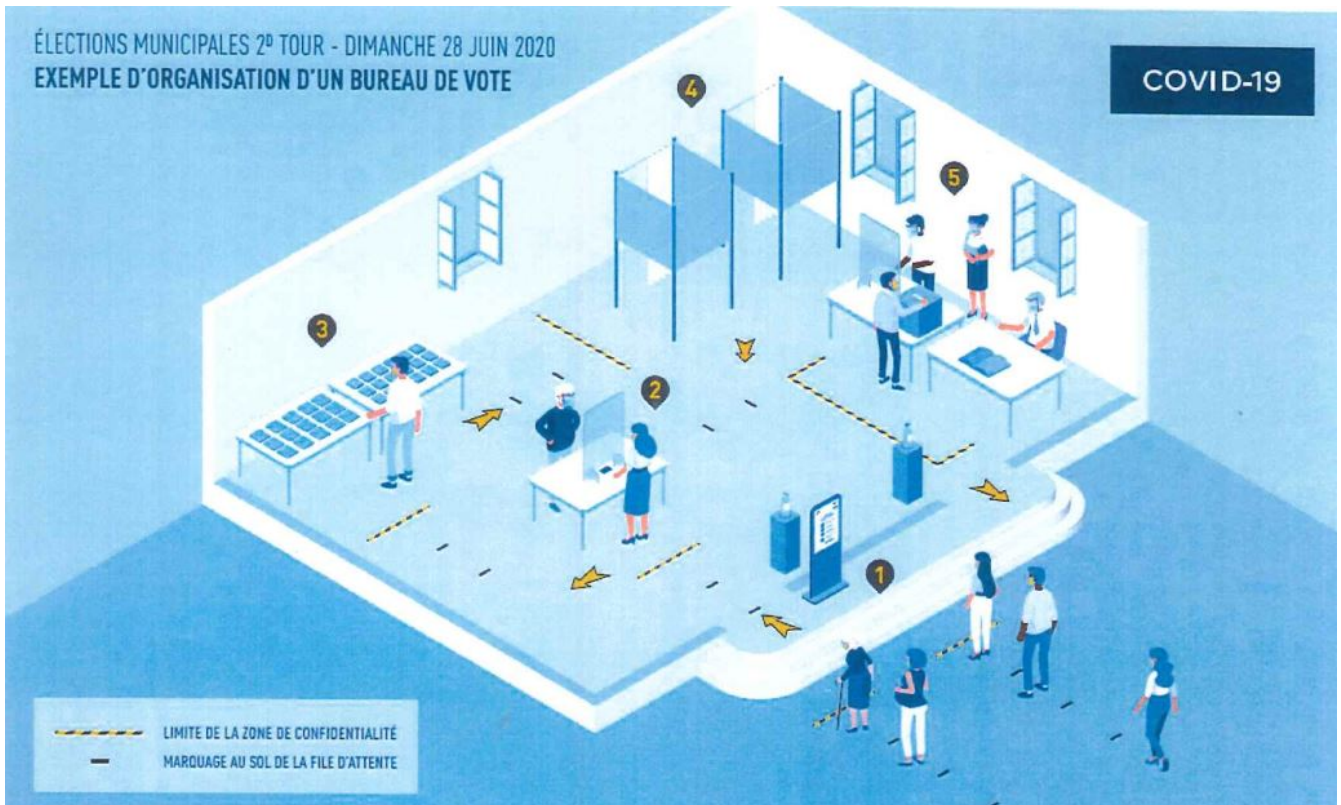
Tél : 03 29 77 58 92 – 06 77 37 78 69

Mél : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'Etat et  
de la communication interministérielle

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2<sup>e</sup> TOUR - DIMANCHE 28 JUIN 2020  
EXEMPLE D'ORGANISATION D'UN BUREAU DE VOTE

COVID-19



ÉLECTIONS MUNICIPALES  
2<sup>d</sup> TOUR 28 JUIN 2020

#COVID19

## Votre bureau de vote s'adapte



File d'attente  
prioritaire pour  
les personnes  
vulnérables



Point d'eau avec  
savon ou gel  
hydroalcoolique  
mis à disposition



Port du masque  
obligatoire pour  
les membres du  
bureau de vote  
et les électeurs



Trois électeurs  
maximum dans  
le bureau de vote



Contact presse  
Cabinet du Préfet

Tél : 03 29 77 58 92 – 06 77 37 78 69  
Mél : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)  
Bureau de la représentation de l'Etat et  
de la communication interministérielle

Le port du masque sera obligatoire pour tout électeur se présentant au bureau de vote (masques « grand public »). Toute personne en charge des opérations électorales et de leur contrôle sera en outre équipée de masque et de visière.

Les électeurs qui ne pourront pas s'en procurer, se verront proposer un masque fourni par la préfecture et mis à l'entrée de chaque bureau de vote.

Chaque bureau de vote devra également obligatoirement être équipé d'un accès à un point d'eau avec du savon, ou de gel hydro-alcoolique.

Il sera possible d'assister au dépouillement à condition de porter un masque « chirurgical » et de respecter les gestes barrières, dans la limite cependant des capacités d'accueil du lieu de dépouillement fixé par le président du bureau de vote.

### **Consignes pour les électeurs :**

- privilégiez les heures de moindre affluence (9H-11H/ 13H-16H)
- porter un masque (obligatoire)
- rester à distance raisonnable des autres électeurs
- apporter son propre stylo pour émarger et le bulletin de vote déjà plié (si reçu par courrier)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**  
**2<sup>d</sup> TOUR 28 JUIN 2020**

**#COVID19**

## Pour voter, les bons gestes à adopter



**Port du masque obligatoire (grand public ou sanitaire)**



**Rester à distance raisonnable des autres électeurs**



**Éviter tout contact physique avec d'autres personnes**



**Apporter un stylo pour émarger et le bulletin de vote déjà plié (si reçu par courrier)**



### **Contact presse Cabinet du Préfet**

Tél : 03 29 77 58 92 – 06 77 37 78 69  
Mél : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)  
Bureau de la représentation de l'Etat et  
de la communication interministérielle